

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET :** Demande classement Monument Historique de la Cloche Russe.

Mesdames, Messieurs,

*Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 2 Mars 2002, la cloche russe de Châtellerault a été offerte par le tsar Nicolas II à l'Eglise Saint-Jean l'Evangeliste en mémoire de l'alliance Franco Russe.*

*Cette cloche de 2.05 m, pour un diamètre de 1.75 m, était à l'origine recouverte d'argent. Elle est ornée de quatre médaillons portant les portraits des artisans de l'alliance Franco-Russe : Alexandre III, Nicolas II, Sadi Carnot, Félix Faure. Elle porte deux inscriptions : "Don de S.M. Nicolas II, empereur de toutes les Russies, à l'Eglise Saint-Jean l'Evangeliste de la ville de Châtellerault – Novembre 1894". "Sauvez la paix et la fraternité des peuples".*

*L'importance historique de cette cloche qui marque tant l'amitié Franco Russe que les grandes heures de la Manufacture d'Armes ainsi que la qualité et l'abondance de son ornementation, amènent la Ville de Châtellerault à solliciter la plus haute protection proposée par le Ministère de la Culture et de la Communication au titre des Monuments Historiques.*

*Soucieuse de lui redonner une place au sein du patrimoine châtelleraudais et du parcours architectural de la Ville, la collectivité envisage de la valoriser en la présentant au public.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L. 622-1 et suivants du Code du patrimoine relatifs au classement au titre des monuments historiques des objets mobiliers,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la cloche russe,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter le classement au titre des Monuments Historiques de la cloche russe auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette demande.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 30 mars 2010  
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault